

## Assemblée des membres annuelle

11-12 septembre 2019

Commission européenne bâtiment VM-2  
Bruxelles, Belgique

### Document du Conseil d'administration : Renforcement de la communauté de l'IITA pour maximiser l'impact

---

#### Objet

Comme indiqué dans le Plan stratégique de l'IITA (2020-2025), une communauté solide et engagée siège au cœur de l'IITA et jouera un rôle central dans la mise en œuvre de la stratégie 2020-2025. Les contributions de divers membres de la communauté sont reconnues comme étant particulièrement importantes pour le développement de la norme de l'IITA, des lignes directrices et des outils associés. Ce document repose sur les idées décrites dans le Plan stratégique et met en avant les recommandations spécifiques relatives au renforcement de la communauté de l'IITA pour **discussion et décision** par l'Assemblée des membres.

#### Examen des questions

Le Groupe consultatif technique (GCT) de l'IITA est passé d'un petit groupe d'experts à une communauté vaste et dynamique se composant d'experts techniques, d'utilisateurs de données, de signataires et des nouveaux venus. Pour quantifier cette évolution, la première réunion du Groupe consultatif technique (GCT) en 2009 a réuni 21 participants de 13 organisations pour l'élaboration de propositions en vue de la première publication de la norme de l'IITA. La réunion du GCT en 2018 a rassemblé 158 participants de 72 organisations ayant des objectifs différents, allant de la volonté de comprendre les bases de l'utilisation des données de l'IITA à l'élaboration de lignes directrices concernant les meilleures pratiques liées à des questions de communication complexes.

En outre, en plus des participants aux réunions annuelles du GCT, plus de 1 400 personnes reçoivent aujourd'hui la lettre d'information bimensuelle du GCT. La force et l'ampleur de cette communauté constituent un atout majeur, doté d'un grand potentiel inexploité, et le renforcement de l'engagement avec ce groupe plus large ainsi que l'exploitation de son expertise seront essentiels à la réussite future de l'IITA.

L'approche actuelle, qui consiste à essayer de traiter les multiples besoins par le biais d'un seul organe, a créé une lacune dans le mécanisme de communication de conseils détaillés de la part d'experts de la communauté sur des questions techniques relatives à la gouvernance et à la gestion de la norme. La gouvernance de la norme demeure sous l'autorité de l'Assemblée des membres et, depuis sa création en mars 2016, du Conseil d'administration, lesquels doivent être

soutenus par des conseils techniques de haute qualité<sup>1</sup> de la part d'experts au sein de la communauté dans le cadre de la prise de décisions essentielles.

## Définition des options

Le Conseil d'administration a tenu un débat informel sur les futures options lors de la réunion du GCT 2018. Cette question a également été examinée lors d'un atelier technique à Copenhague en juin 2019, dans le cadre d'une série de consultations avec différents groupes de parties prenantes sur le projet de Plan stratégique. Ces discussions ont documenté les propositions présentées ci-après, qui cherchent à tirer parti des éléments positifs du GCT en séparant et en renforçant les deux aspects de son rôle actuel : le **partage de connaissances** entre les membres de la communauté et la fourniture de **conseils sur des questions spécifiques** par des experts de la communauté.

Afin de traiter les questions identifiées ici, il est recommandé d'adopter une approche commune en créant des communautés de pratique et des groupes de travail.

### *Communautés de pratique (CP)*

Les communautés de pratique offrent un moyen structuré de partager les connaissances et l'expérience, et dans le cadre de l'IITA permettraient aux utilisateurs et aux signataires de se rassembler lors de réunions, de webinaires et dans des espaces en ligne pour discuter des domaines d'intérêt mutuel et d'apprentissage. Ces communautés pourraient être mises sur pied pour traiter les besoins spécifiques des acteurs humanitaires, des développeurs ou des organisations de la société civile en partageant leurs expériences relatives à la communication obligatoire. L'objectif et la nature de ces groupes seraient déterminés par leurs membres, et certains pourraient se réunir pour des activités spécifiques limitées dans le temps tandis que d'autres pourraient fonctionner en continu.

Les communautés de pratique sont largement autonomes, et dans le cadre de l'IITA elles tireraient parti du succès du modèle des mini GCT. Une légère coordination permettrait d'éviter la prolifération d'initiatives redondantes. Les groupes nécessiteraient un mandat du Conseil d'administration pour demander des fonds à l'IITA ou le soutien du Secrétariat.

Un responsable de communauté serait désigné pour jouer un rôle en apportant son aide à toutes les communautés de pratique, veillant à ce que les apprentissages et les expériences de chaque communauté de pratique soient partagés avec l'ensemble de la communauté.

### *Groupes de travail (GT)*

En plus des CP, **des groupes de travail** pourraient être mandatés par l'Assemblée des membres ou le Conseil d'administration sur des questions nécessitant des conseils de la part d'experts techniques. Ces GT seraient spécifiques et limités dans le temps. Par exemple, un GT

---

<sup>1</sup> Dans ce contexte, le terme « technique » inclut les questions relatives aux applications principales de l'IITA, comme le registre, le validateur et le magasin de données, les questions liées à la norme, aux jeux de règles et aux listes de codes, et les questions concernant les objectifs du Plan stratégique en matière de développement de l'utilisation des données et de qualité des données.

pourrait être établi pour donner des conseils sur des domaines de développement particuliers au sein de la norme, ou des améliorations à apporter à différentes parties de l'infrastructure technique de l'IITA. Il existe des précédents réussis pour cette approche, notamment l'Équipe spéciale en charge de l'utilisation des données, le groupe de l'audit technique 2018 et le groupe de référence des Objectifs de développement durable qui a réuni plusieurs membres de la communauté et du Secrétariat dans le but d'élaborer des lignes directrices sur la façon de communiquer et d'utiliser les données concernant les ODD.

## Proposition du Conseil d'administration

En résumé, ce document propose que le Groupe consultatif technique (GCT) devienne la **Communauté de l'IITA**, et mène ses activités en combinant des **Communautés de pratique** afin de renforcer les apprentissages mutuels et des **groupes de travail** pour tirer parti de l'expertise de la communauté et conseiller le Conseil d'administration et l'Assemblée des membres sur des questions techniques spécifiques. Le Conseil d'administration continuera de surveiller les GT et les CP ainsi que le travail technique du Secrétariat grâce à ses points focaux, et cela sera formalisé par une modification des Procédures opérationnelles permanentes de l'IITA.

Les propositions détaillées sont les suivantes :

1. Le modèle d'apprentissage et de partage communs via les CP est formalisé, afin de renforcer la communauté de l'IITA et d'offrir les moyens aux membres de la communauté ayant des intérêts communs de se soutenir les uns les autres.
2. Les membres de la communauté sont encouragés à former des CP qui, le cas échéant, se verront accorder un espace et des ressources sur les plate-formes de l'IITA et lors des événements de l'IITA afin de se réunir, de discuter et de partager leurs connaissances avec l'ensemble de la communauté. Des communautés de pratique peuvent aussi être créées par le Secrétariat pour répondre aux besoins identifiés, par exemple les besoins d'information des nouveaux signataires.
3. Par ailleurs, des groupes de travail (GT) sont établis pour des questions spécifiques qui nécessitent la contribution d'experts techniques. Ces groupes sont mandatés par l'Assemblée des membres ou le Conseil d'administration et leurs termes de référence et conditions d'admission sont approuvés par le Conseil, garantissant un bon équilibre en termes d'expertise technique avec des représentants de différentes parties de la communauté de l'IITA. Ces GT seront consultatifs par nature et ils dépendront du Conseil d'administration de l'IITA, avec un budget approprié et le soutien du Secrétariat dans la réalisation de leur travail.
4. Les rôles des « points focaux techniques » du Conseil d'administration sont officiellement reconnus par une modification des POP de l'IITA, afin de garantir la surveillance continue du travail de l'équipe technique au niveau du Conseil. Si l'évolution du GCT en Communauté de l'IITA rend le rôle du Président du GCT superflu, il est proposé de

conserver le siège technique actuel au sein du Conseil d'administration et de le faire élire par l'ensemble de la Communauté de l'IITA. Cette approche pourrait permettre de promouvoir un plus grand engagement à travers la communauté, et pourrait être associée à l'évolution vers un enregistrement formel des membres de la communauté de l'IITA.

5. Au lieu d'une réunion annuelle du GCT, l'IITA devrait envisager de tester une conférence annuelle de l'IITA, un nouvel événement qui permettrait de rassembler l'ensemble de la Communauté de l'IITA. Lors de cet événement, les communautés de pratique et les groupes de travail auraient la place de se rencontrer, et l'Assemblée des membres pourrait se poursuivre en tant que volet réservé aux membres de cette conférence annuelle.

## Action requise

Les membres doivent confirmer les décisions suivantes pour faire avancer la mise en œuvre de cette approche :

- Approuver un modèle de communautés de pratique (CP) et de groupes de travail (GT) et formuler des recommandations sur les GT à établir en priorité.
- Envisager de tester une nouvelle conférence annuelle de l'IITA réunissant tous les membres de la Communauté de l'IITA, avec l'Assemblée des membres en tant que volet réservé aux membres de cette réunion annuelle plus large.
- Demander au Secrétariat de préciser davantage les protocoles et politiques visant à mettre en place cette nouvelle approche et mettre à jour les Procédures opérationnelles permanentes de l'IITA afin de refléter cette décision.